



## Compte rendu de la réunion du lundi 21 juin 2010 sur la gestion et la canalisation du public et des véhicules motorisés sur les sites Natura 2000

ZSC FR5300016 : ANSE DE GOULVEN ET DUNES DE KEREMMA

ZPS FR5312003 : BAIE DE GOULVEN

### Personnes présentes :

Mme Irène ROCCHI, Adjoint au Maire de Plouescat,

M François ANDRE, Maire de Tréfléz et vice président de la CCBK,

M Jean-Yves BODENNEC, Maire de Brignogan,

M Gildas BERNARD, Maire de Plounévez-Lochrist,

M Pierre PHELEP, Adjoint au Maire de Plounéour-Trez,

M Jean Michel OLLIVIER, Maire de Goulven,

M Régis FEGAR, Adjoint à la mairie de Goulven,

M Sébastien MAUVIEUX, Groupe Ornithologique Breton,

M Roger UGUEN, Bretagne vivante,

M Jean Marie COHET, Ligue de Protection des Oiseaux,

Mme Marijke KERBOURCH, Bretagne vivante,

M Antoine LHERITIER, Association de Keremma,

Mme Isabelle GAY, Conservatoire du littoral,

M Emmanuel MICHALOWSKI, DREAL Bretagne,

Mme Nicole CHAPALAIN, Maison des dunes,

M Nicolas DAVIAU, Chargé de mission Natura 2000.

### Personnes excusées :

Mme Françoise BONTEMPS, DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

### **Objet de la réunion :**

L'objet de la réunion est de proposer et de valider des orientations ou des mesures de gestion pour la canalisation du public et des véhicules motorisés sur le site Natura 2000.

### **Discussions autour des engagements pris par les usagers pour la conservation des oiseaux et la mise en place des zones de quiéudes :**

Les périmètres et les zones de pratiques qui sont délimitées doivent faire l'objet d'un plan de balisage. Pour cela, les communes la baie devront prendre un arrêté municipal pour l'organisation spatiale des activités de loisirs dans la bande des 300m. Un arrêté de la préfecture maritime sera demandé pour permettre aux planches à voile et aux kite-surfs de dépasser la vitesse des 5noeuds dans la bande des 300m.

La délimitation des zones de pratique impose le financement, la mise en place et l'entretien de bouées. Cette mesure sera proposée comme nouveau contrat Natura 2000 en mer.

### **Discussions atour des propositions d'aménagements :**

**Centre nautique de Plouescat** : La proposition est validée.

**Rocher du Kernic** : La proposition est suspendue en attendant l'étude sur l'organisation des mouillages de Plounévez-lochrist et Tréfléz.

#### **Flèche du Kernic :**

il est convenu de :

- Remplacer les ganivelles par des piquets en bois et d'installer des panneaux de meilleure qualité.
- Proposer une fiche action en faveur du Gravelot à collier interrompu en prévoyant un financement pour assurer le gardiennage des sites de reproduction.

**Odé vraz** : proposition validée.

**D'Odé Vraz au Méan** : proposition validée.

**Odé louch** : La proposition est validée. Il faut prévoir un aménagement pour rendre plus praticable en vélo la piste inter-parking (pose de plaquettes de bois par exemple).

**Enez vihan** : il est convenu de :

- Suivre l'évolution des habitats et de prévoir un aménagement qu'en cas de dégradations liées au stationnement.

**Guévroc** : propositions validées en prévoyant un élargissement de l'accès pour permettre en toute sécurité le passage d'un tracteur et d'un piéton.

**La sablière** : proposition validée.

**Penn ar C'hleuz et Goulven** :

Il est convenu de :

- Conserver un accès plage au Sud ou à l'Est durant la période estivale et/ou de réaliser un cheminement dans la flèche dunaire de Penn ar C'hleuz.
- Prendre des mesures pour éviter la divagation des chiens dans les zones de quiétude.

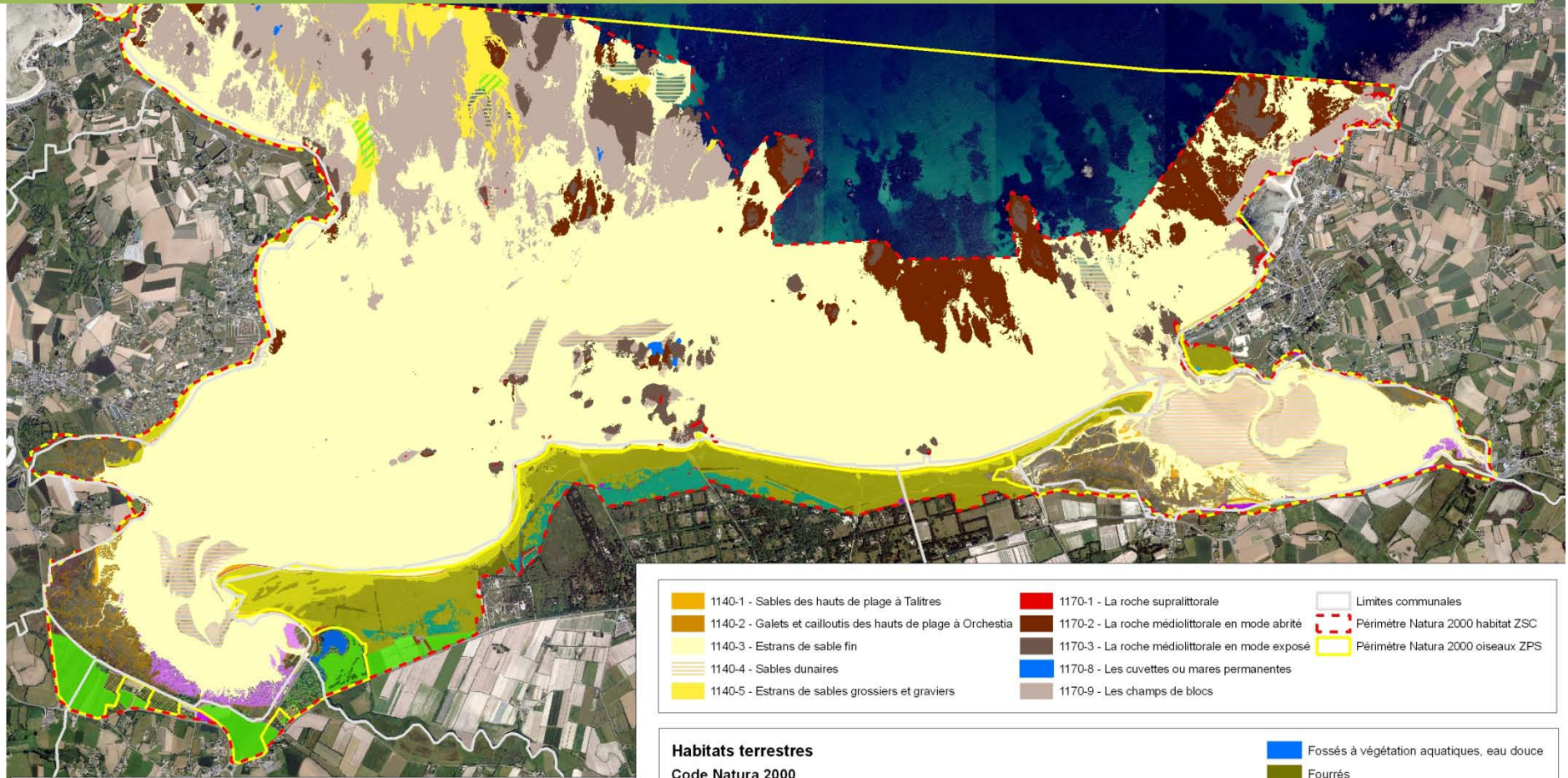
**Treigueiller** : prolonger l'aménagement sur l'estran.

**Le Réun** : la proposition est validée.

## Présentation du 21 juin 2010

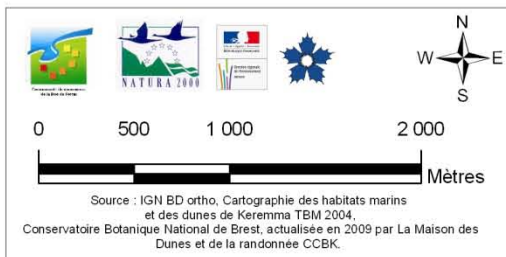
- Cartographie des habitats.
- Engagements pris par les usagers pour la conservation des oiseaux et la mise en place de zones de quiétude.
- Situation des 82 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope en Bretagne.
- Plan d'ensemble des aménagements proposés dans les sites Natura 2000.
- Conclusion : les mesures à engager.

# Cartographie des Habitats



1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres	1170-1 - La roche supralittorale	Limites communales
1140-2 - Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia	1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité	Périmètre Natura 2000 habitat ZSC
1140-3 - Estrans de sable fin	1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé	Périmètre Natura 2000 oiseaux ZPS
1140-4 - Sables dunaires	1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes	
1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers	1170-9 - Les champs de blocs	

## CARTOGRAPHIE SIMPLIFIEE DES HABITATS



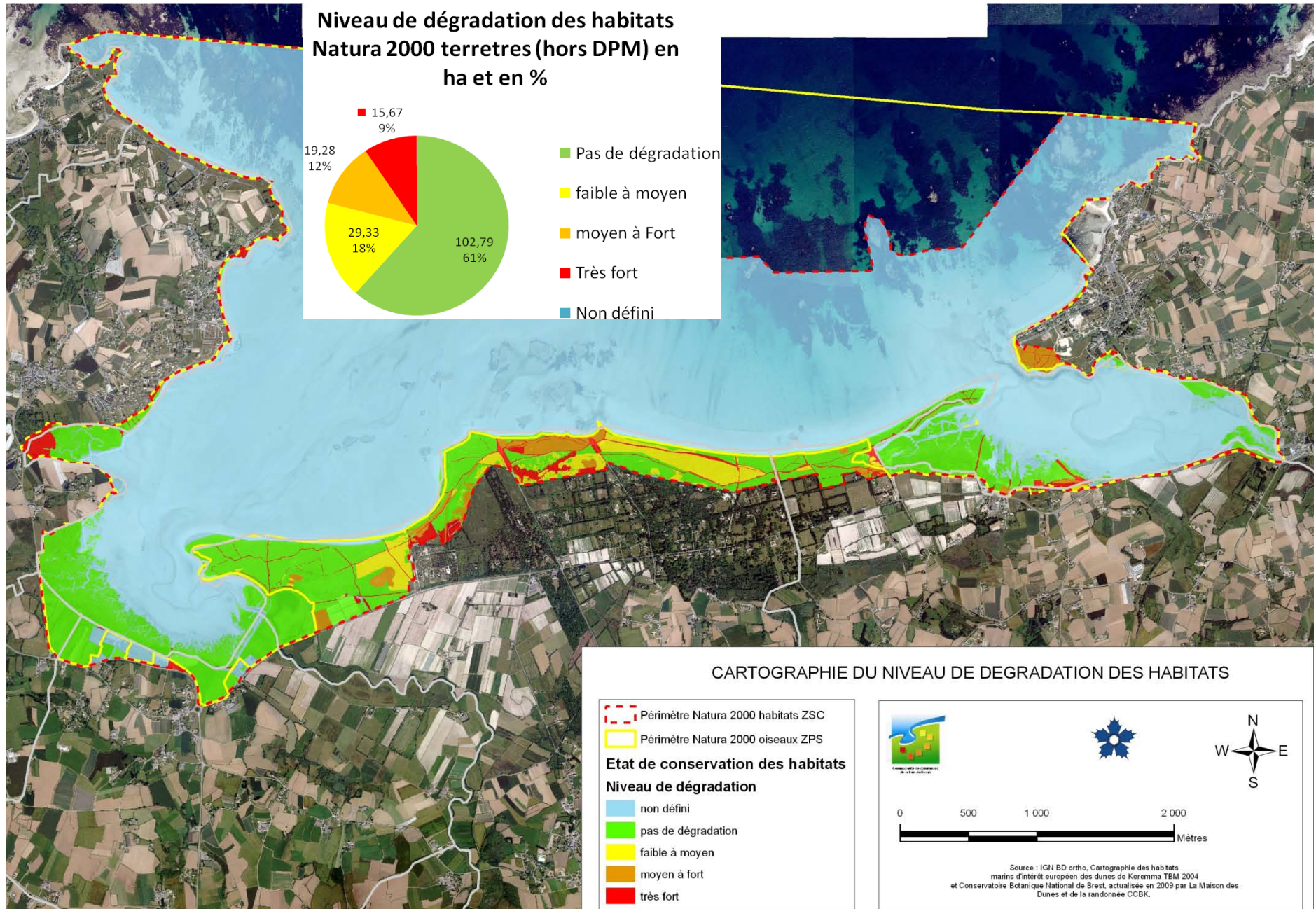
### Habitats terrestres

#### Code Natura 2000

1210-1: Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux	Fossés à végétation aquatiques, eau douce
1230-1: Végétation des fissures des rochers eu-atlantique à nord-atlantique	Fourrés
1310-1, 2: Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des bas et hauts niveaux	Friches nitrophiles et rudérales
1310-1: Spartine Anglaise et Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles	Pelouse mésophile arrière-dunaire
1330-1,2,3,5: Prés salés atlantiques	Prairies de fauche ou de pâture
1330-2: Spartine Anglaise et Prés salés atlantiques	Roselière à phragmite hors schorre
2110-1: Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	Zone agricole bordant l'espace littoral
2120-1: Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria subsp. Arenaria des côtes atlantiques	Zone boisée de feuillus
2130-1: Dunes grises de la mer du Nord et de la Manche	Zone boisée de résineux
2190: Dépressions humides intradunales	Zones en déprises agricoles à confirmer
6430: Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires	Zones urbaines, routes
	Zostera marina
	cultures



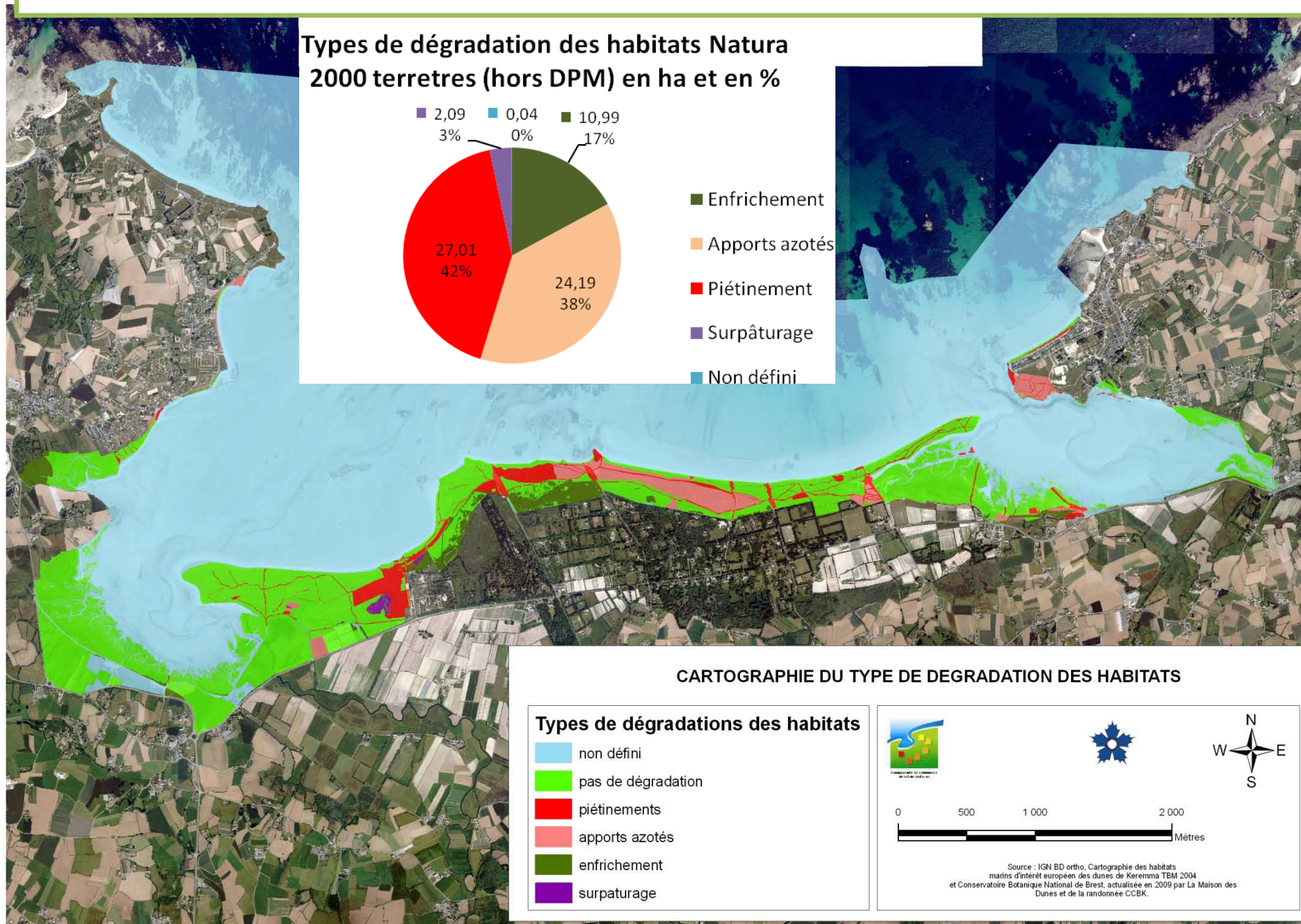
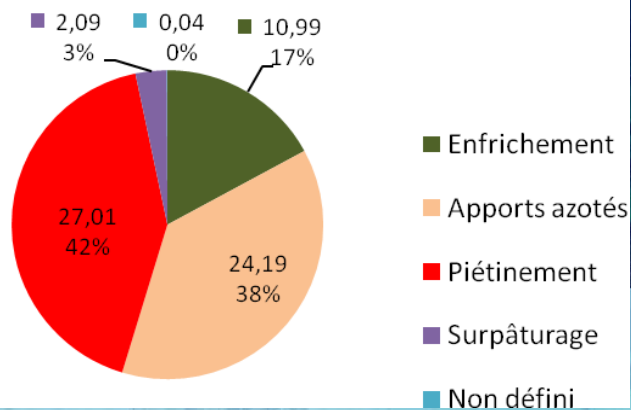
# Cartographie du niveau de dégradation des habitats terrestres et répartition en % et en ha





# Cartographie du type de dégradation des habitats terrestres et répartition en % et en ha

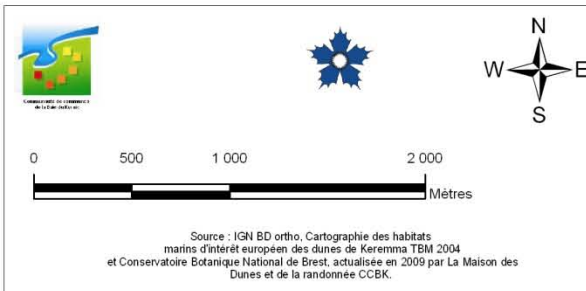
## Types de dégradation des habitats Natura 2000 terrestres (hors DPM) en ha et en %



## CARTOGRAPHIE DU TYPE DE DEGRADATION DES HABITATS

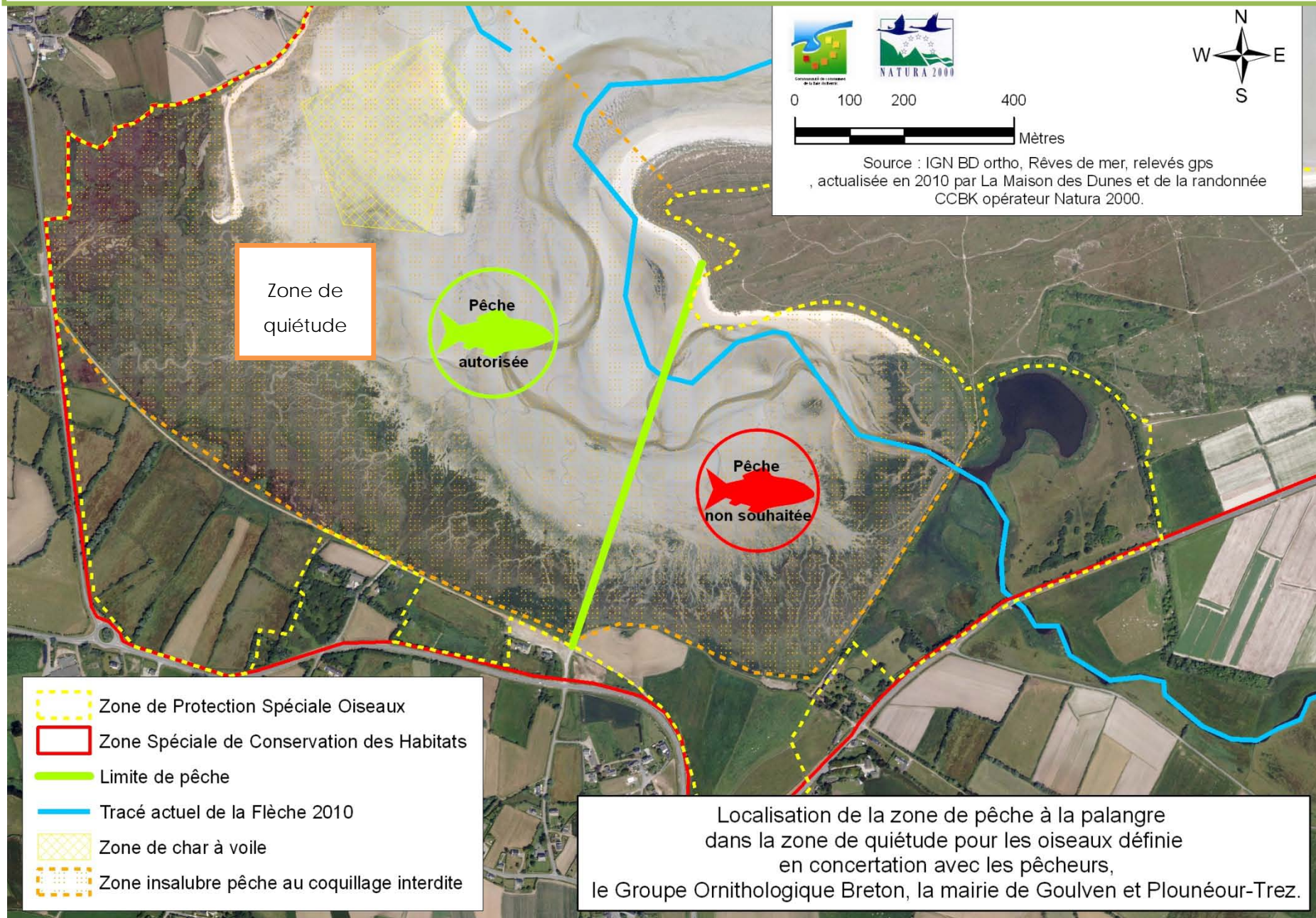
### Types de dégradations des habitats

- non défini
- pas de dégradation
- piétinements
- apports azotés
- enrichissement
- surpâturage

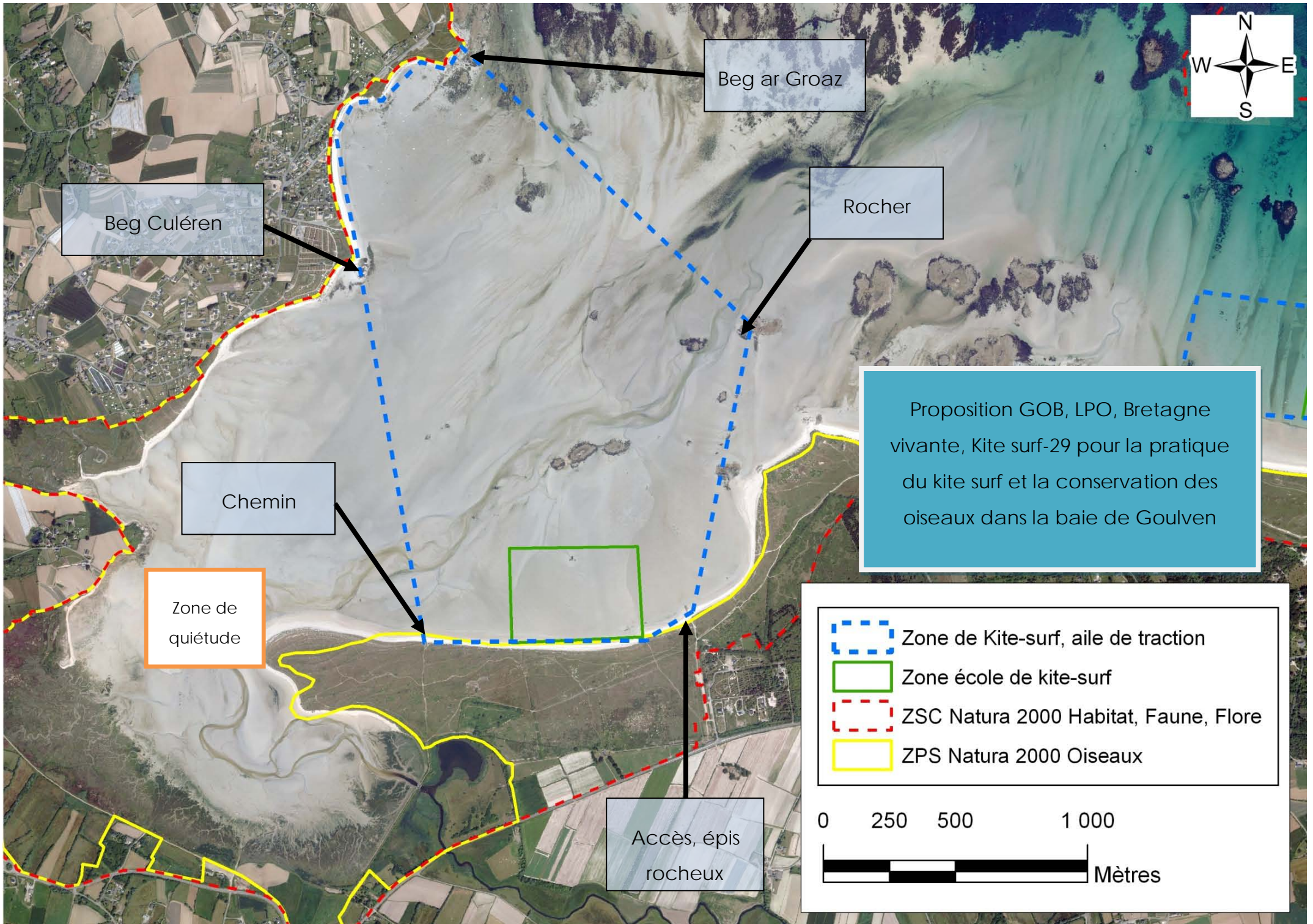




# Engagements pris par les usagers pour la conservation des oiseaux et la mise en place de zones de quiétude



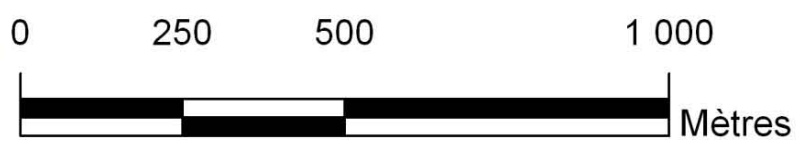






Proposition GOB, LPO, Bretagne vivante, Kite surf-29 pour la pratique du kite surf et la conservation des oiseaux dans la baie du Kernic :

- Zone de Kite-surf, aile de traction
- Zone école de kite-surf
- ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux



Rocher

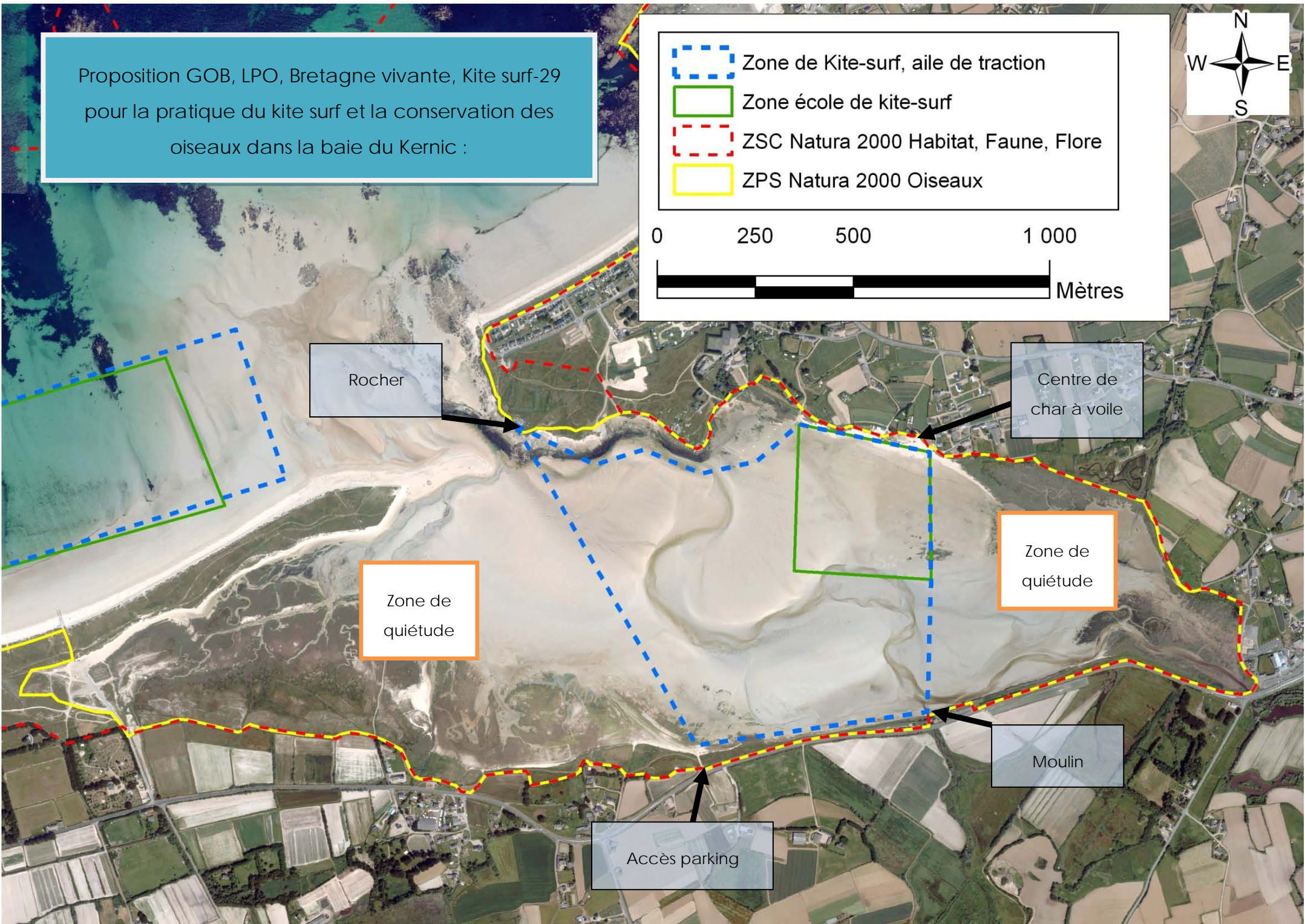
Centre de char à voile

Zone de quiétude

Zone de quiétude

Moulin

Accès parking





# Situation des 82 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope en Bretagne



● Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope en Bretagne

# L'arrêté de protection de biotope

L'arrêté de protection de biotope est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

- La préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation et repos) d'espèces protégées. (article L211-2 et R211-12 du Code Rural)
- La protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. (article L211-2 et R211-14 du code Rural)

La création de l'arrêté de protection de biotope est à l'instigation du préfet de département souvent sur propositions d'associations de protection de la nature. La Direction Régionale de l'Environnement ou la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt instruit le dossier. La signature intervient après avis de la Commission Départementale des Sites et de la Chambre d'agriculture. L'avis du Conseil municipal est également systématiquement demandé.

Afin de préserver les habitats, l'arrêté édicte des mesures spécifiques qui s'appliquent au biotope lui-même et non aux espèces. Il peut également interdire certaines activités ou pratiques pour maintenir l'équilibre biologique du milieu.

Sources : Rapport de stage (C.DUVAL, 2003)

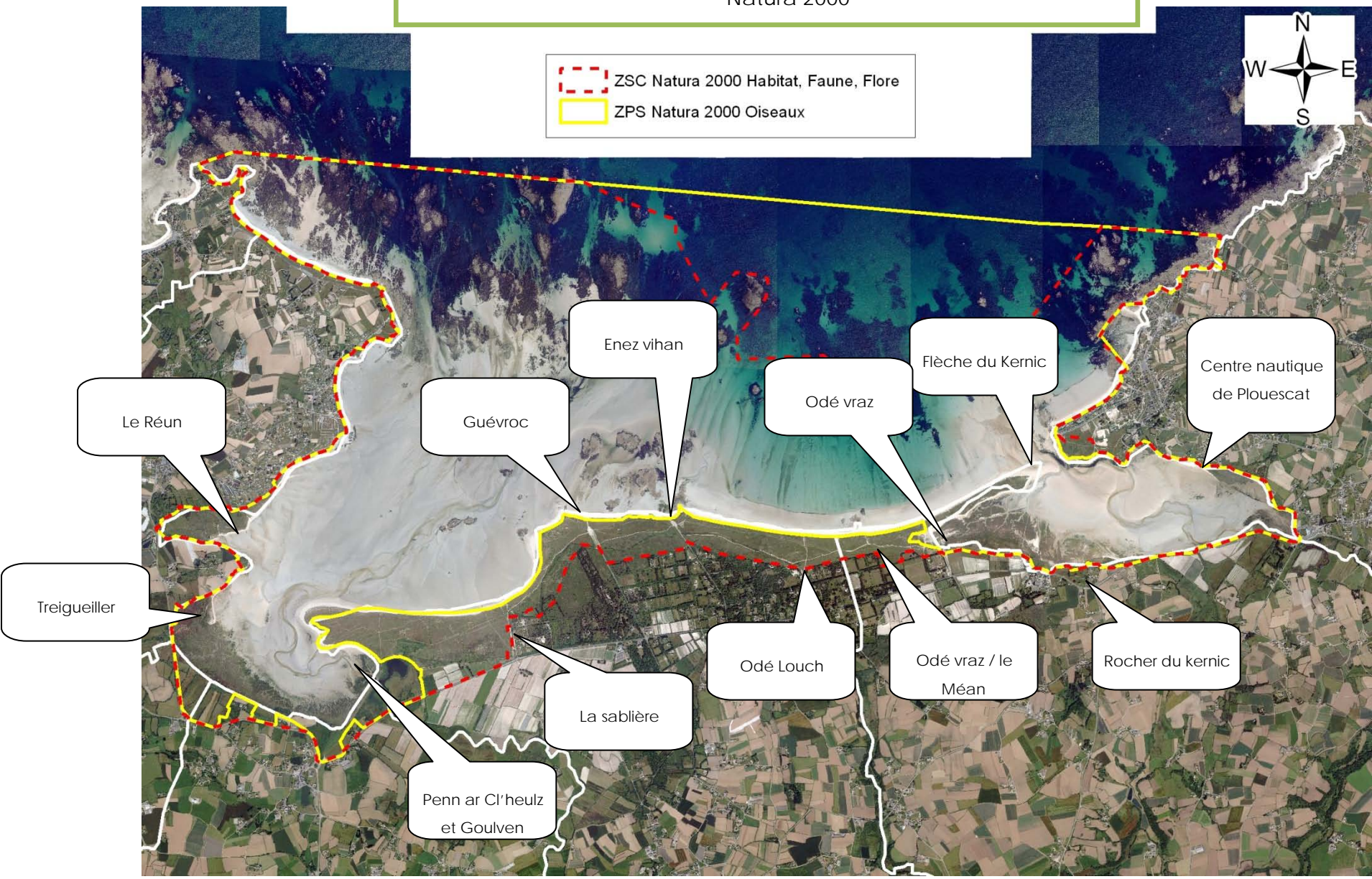
Extrait du site internet DREAL Bretagne

[http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=95](http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=95)



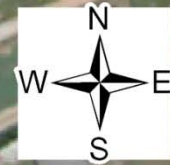
Plan d'ensemble des aménagements proposés dans les sites  
Natura 2000

- ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux



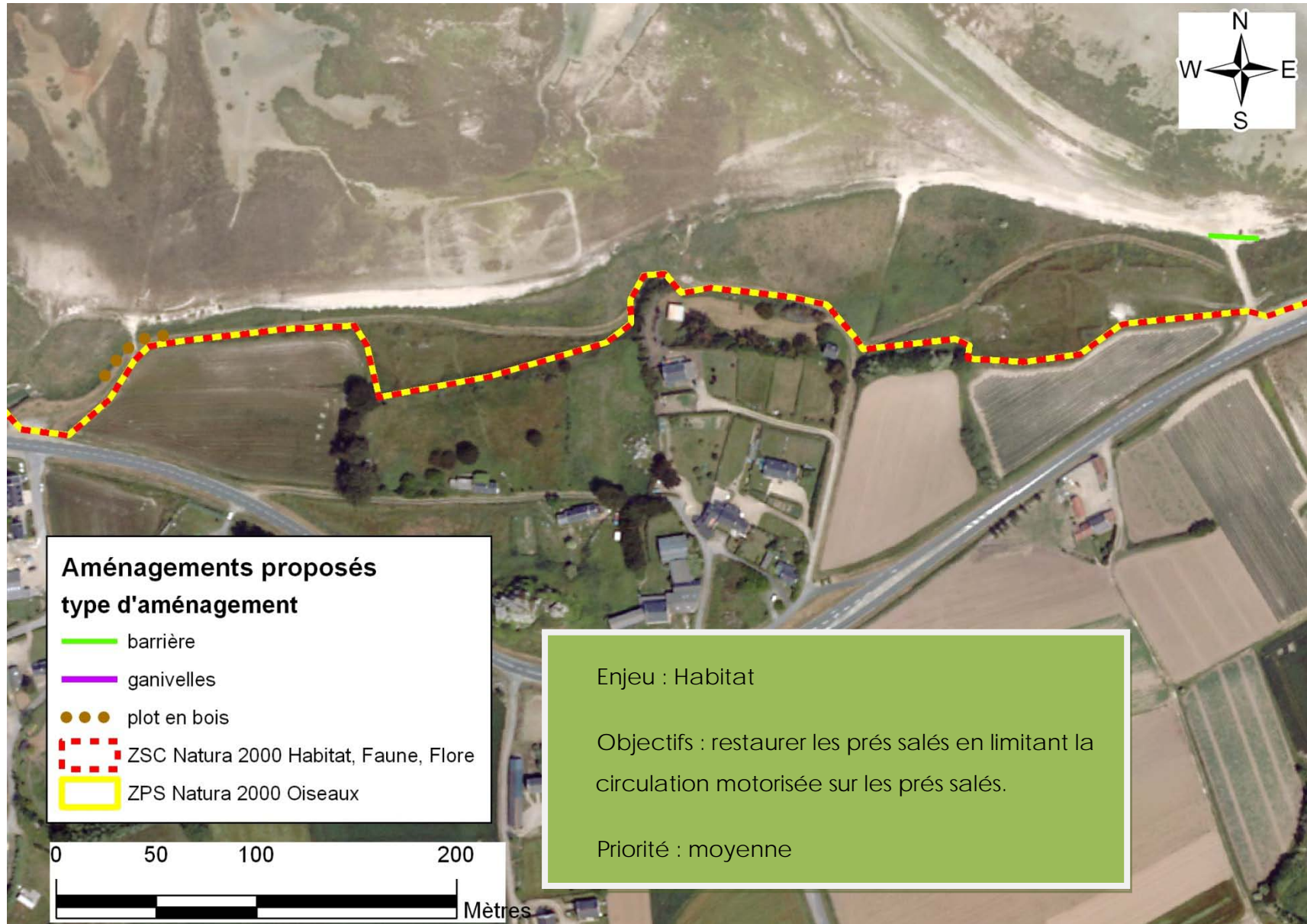


# Centre nautique de Plouescat





# Rocher du kernic

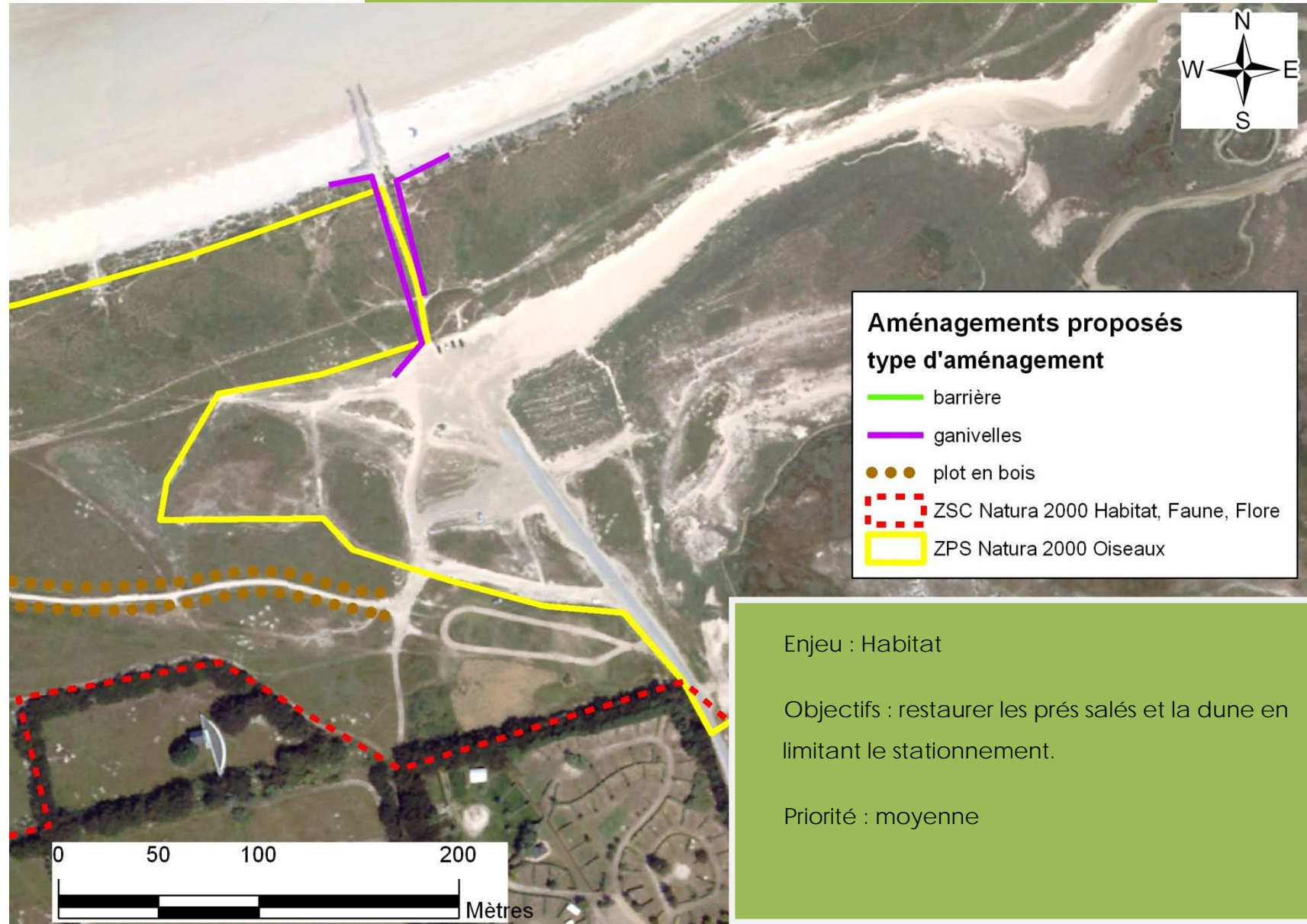


## Flèche du Kernic





# Odé vraz

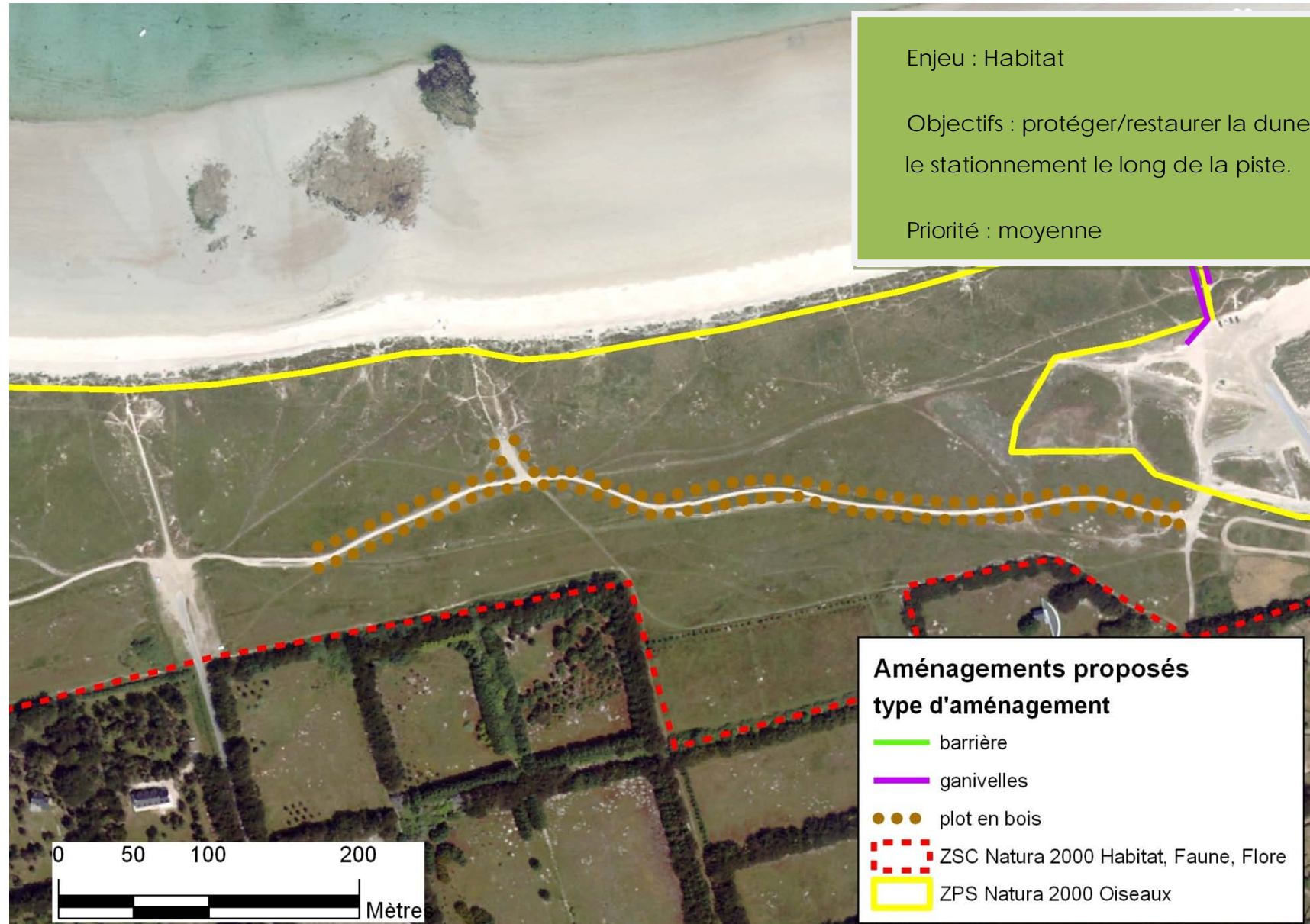


## D'Odé vraz au Méan

Enjeu : Habitat

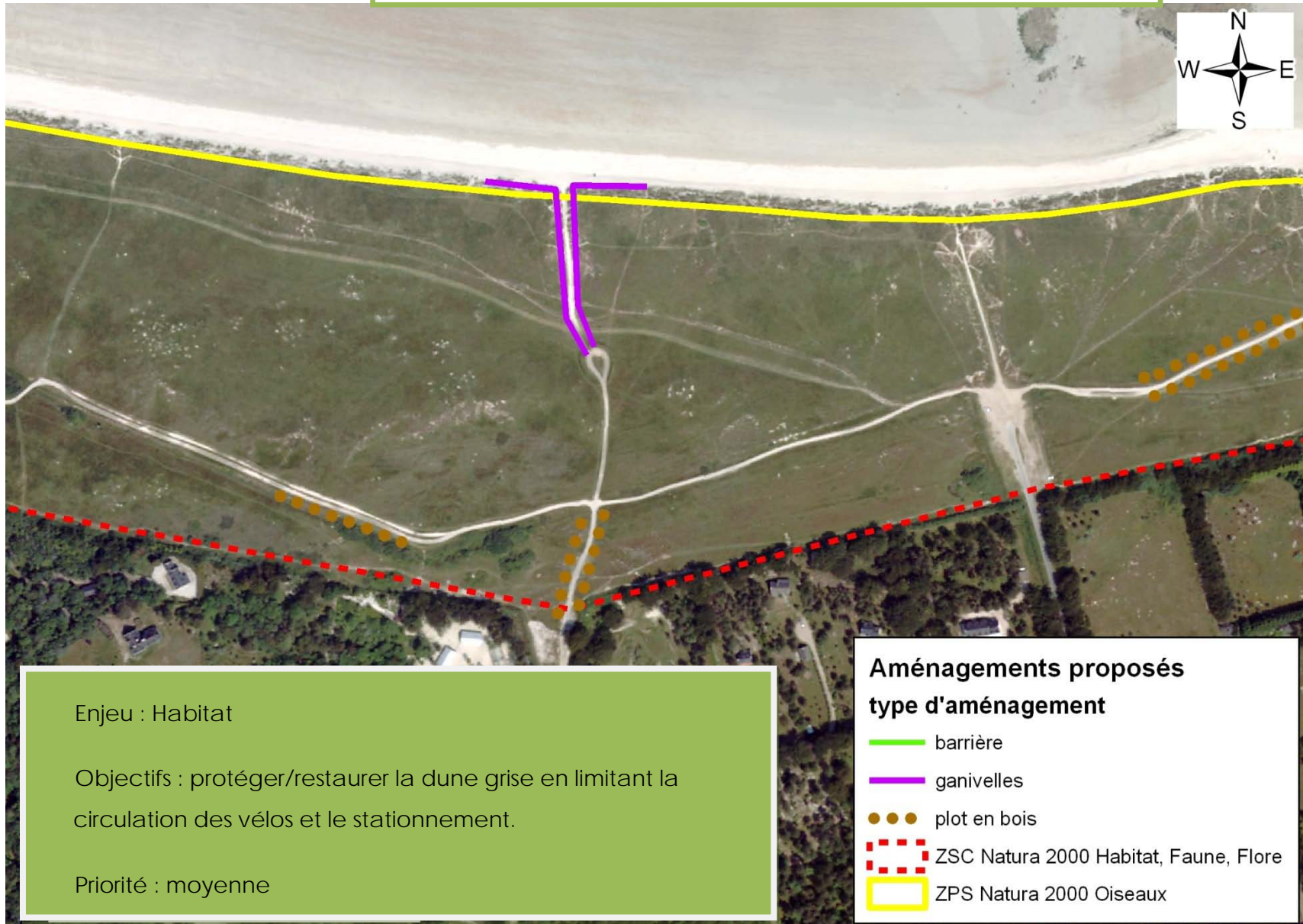
Objectifs : protéger/restaurer la dune grise en limitant le stationnement le long de la piste.

Priorité : moyenne





# Odé louch



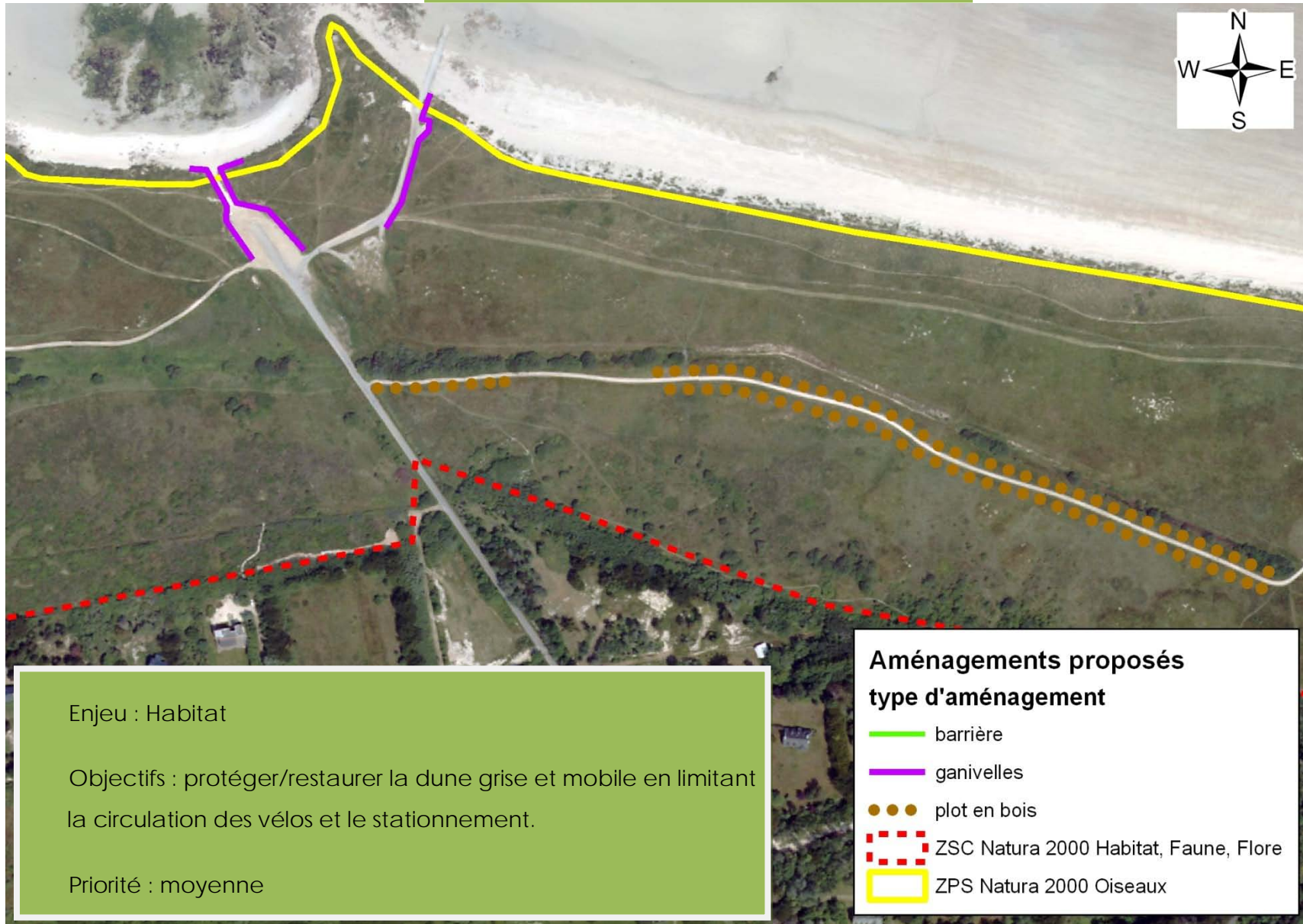
Enjeu : Habitat

Objectifs : protéger/restaurer la dune grise en limitant la circulation des vélos et le stationnement.

Priorité : moyenne

- Aménagements proposés**  
**type d'aménagement**
- barrière
  - ganivelles
  - plot en bois
  - - - ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
  - ▭ ZPS Natura 2000 Oiseaux

## Enez vihan



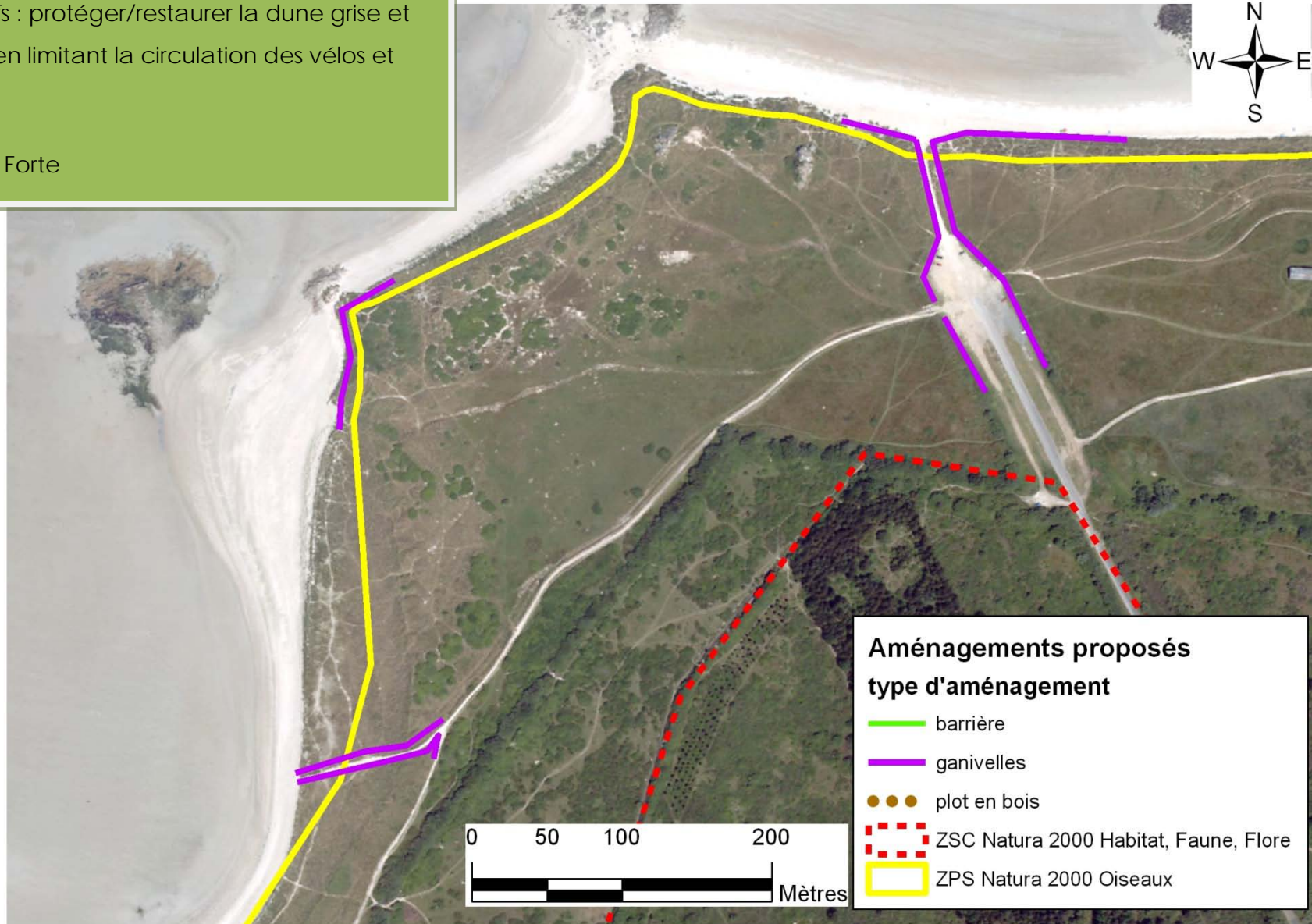


Enjeu : Habitat

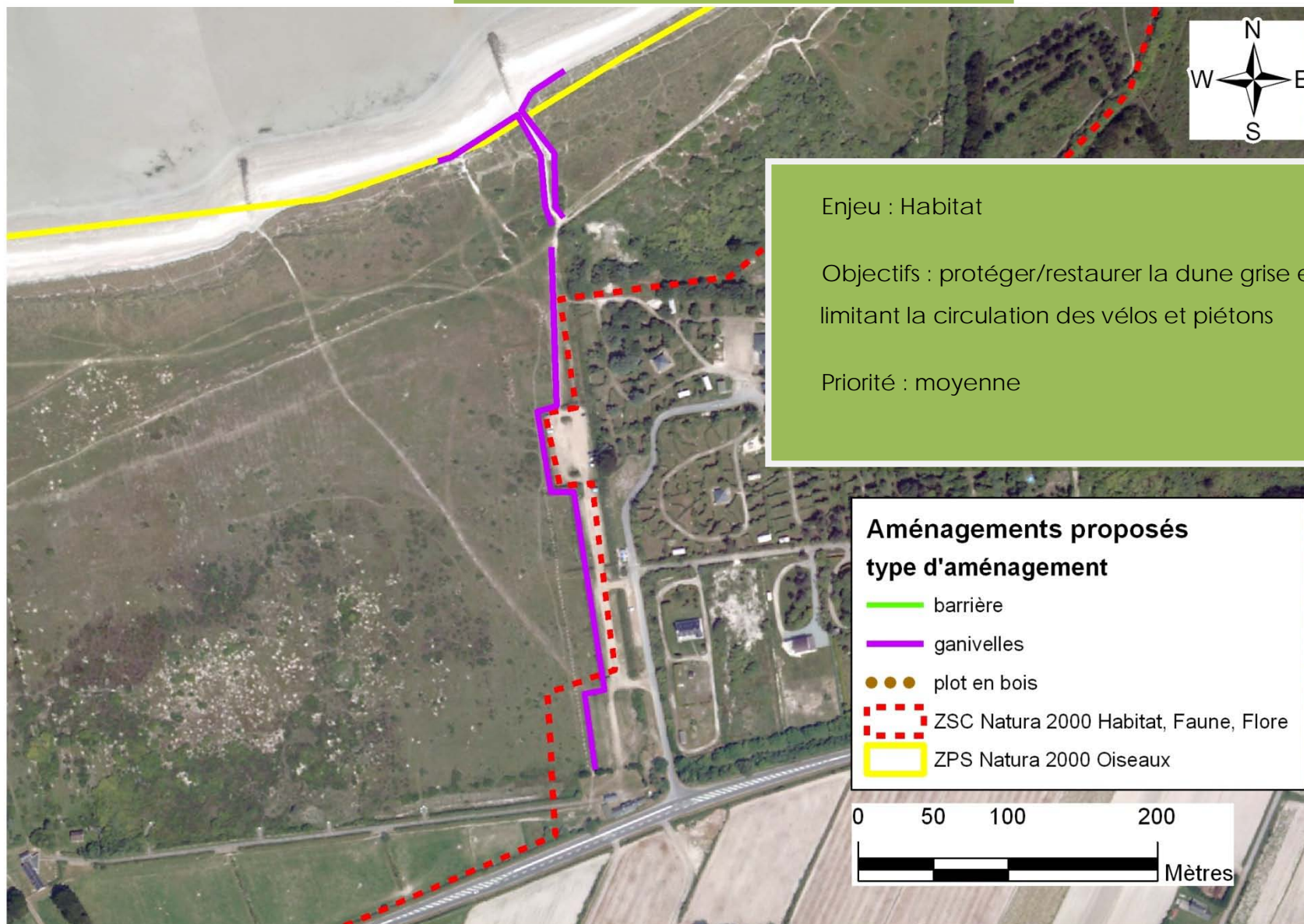
Objectifs : protéger/restaurer la dune grise et mobile en limitant la circulation des vélos et piétons

Priorité : Forte

Guévroc

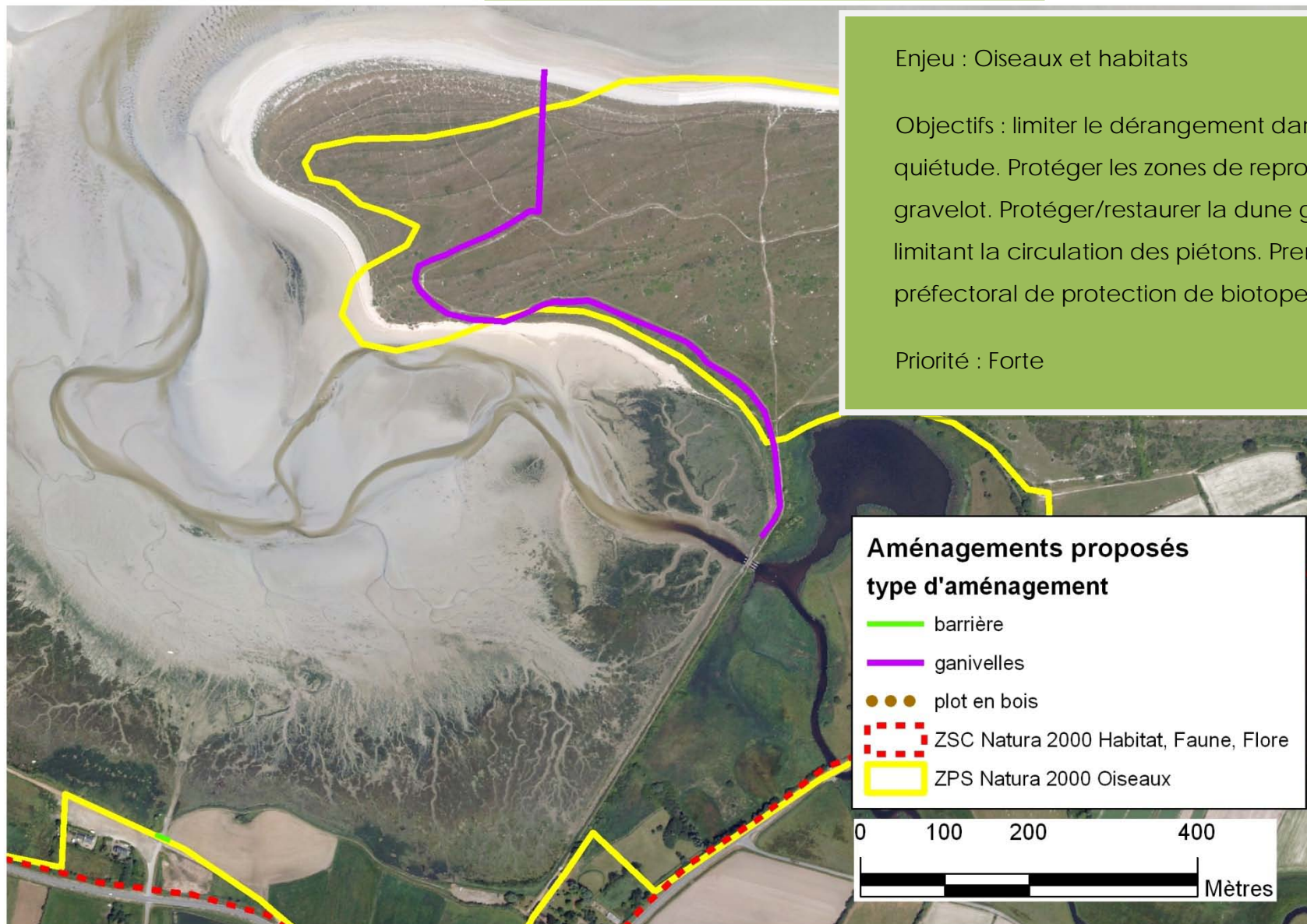


## La sablière

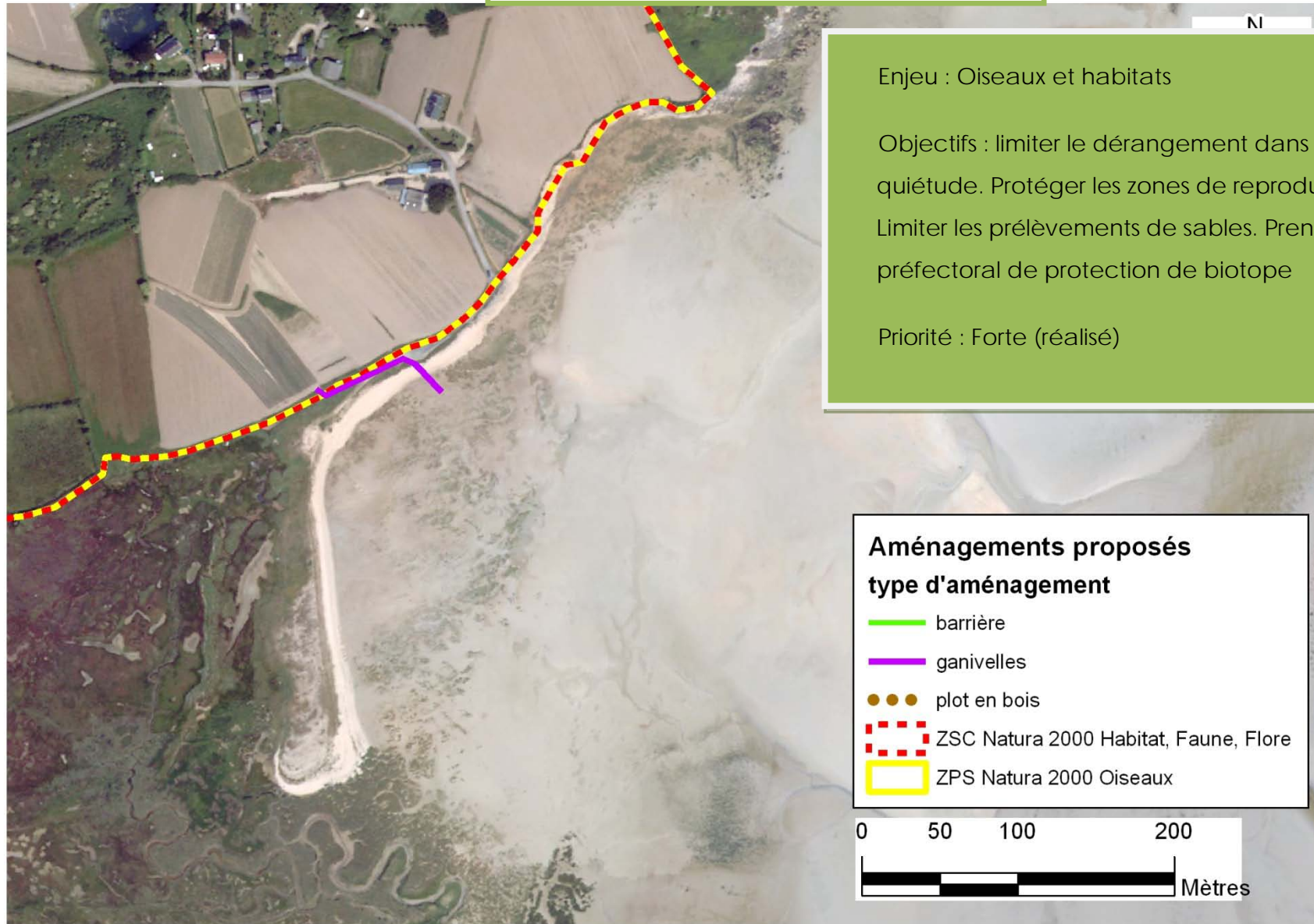




## Penn ar Ch'leuz et Goulven

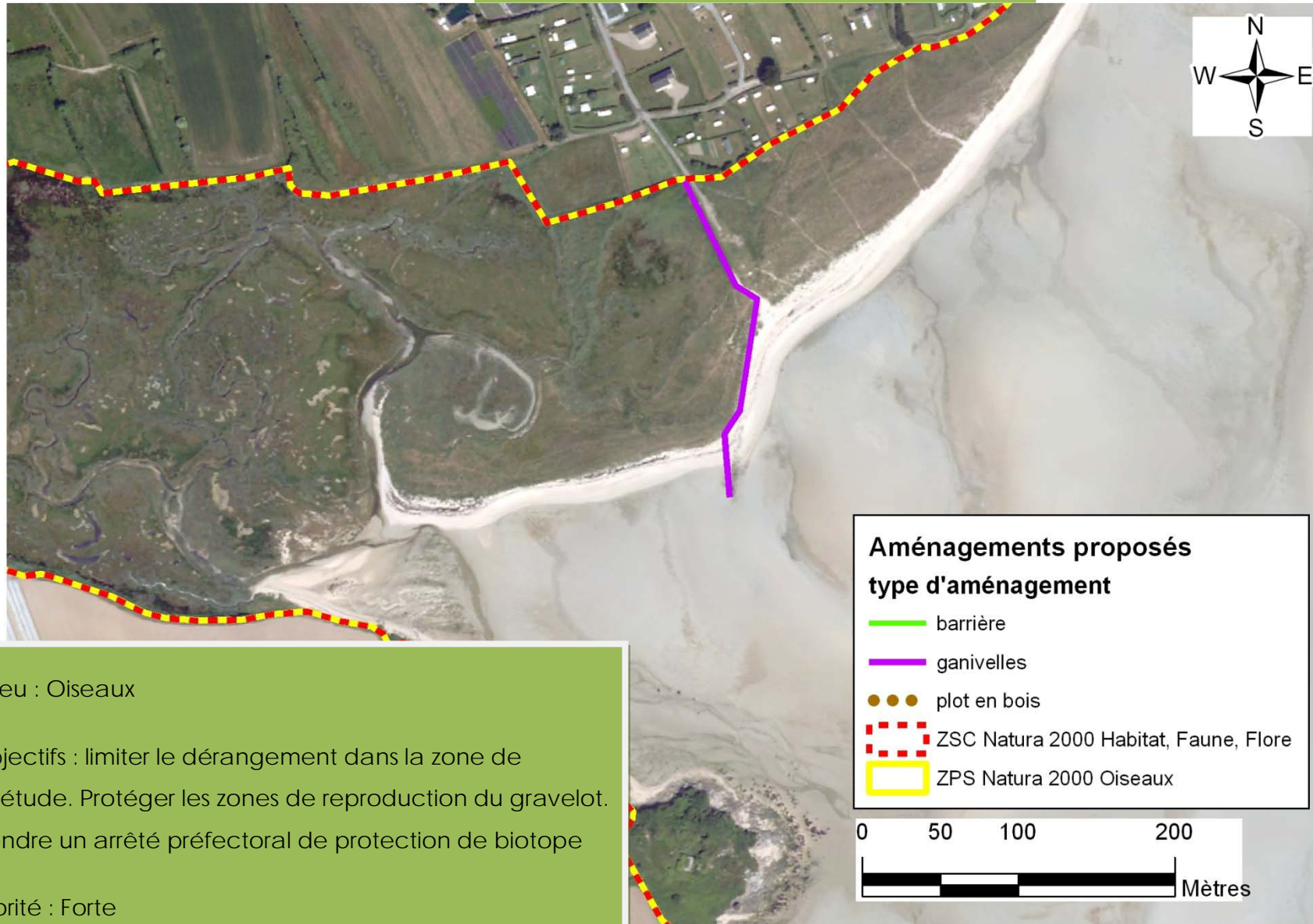


# Treigueiller





## Le Réun



Enjeu : Oiseaux

Objectifs : limiter le dérangement dans la zone de quiétude. Protéger les zones de reproduction du gravelot.  
Prendre un arrêté préfectoral de protection de biotope

Priorité : Forte